



Service Jeunesse

Mairie

2 route de la Chappe

37230 SAINT ETIENNE DE CHIGNY

servicejeunesse.mairiesdc@orange.fr

02.47.55.78.57

Année scolaire 2018-2019

Saint Etienne de Chigny

Plaquette informations familles



Septembre 2018

La semaine type :

	Garderie matin		Ecole		Méridienne	Ecole		TAP - APC		Garderie soir	
Lundi	7:30	9:00	09:00	12:00	12h-13h30	13:30	15:45	15:45	16:45	16:45	18:30
Mardi	7:30	9:00	09:00	12:00	12h-13h30	13:30	15:45	15:45	16:45	16:45	18:30
Mercredi	7:30	9:00	09:00	12:00	12H-12H30 garderie	Repas ALSH	ALSH				
Jeudi	7:30	9:00	09:00	12:00	12h-13h30	13:30	15:45	15:45	16:45	16:45	18:30
Vendredi	7:30	9:00	09:00	12:00	12h-13h30	13:30	15:45	15:45	16:45	16:45	18:30

Infos importantes :

- Vous pouvez fournir un petit en-cas à votre enfant pour le matin à la garderie.
- Pour le repas, les maternelles doivent apporter leur serviette de table chaque semaine. Le service se fait à table, tandis que les élémentaires prennent leur plateau au self.
- **Pour ajout ou retrait d'un repas de cantine**, prévenir le Service Jeunesse par mail 48h à l'avance et avant 9h30 (24h à l'avance et avant 9h30 en cas de maladie avec justificatif).
- Pour les goûters, merci de bien fournir une **boîte nominative**. Tous les goûters sont conservés pour la journée au frais.
- Le temps de garderie du mercredi (12h00 – 12h30) est gratuit. **L'équipe d'animation y assure l'encadrement qui se déroulera pour tous les enfants dans la cour maternelle** (salle motricité en cas d'intempéries). Seuls les enfants inscrits au centre de loisirs « CASA MÔMES » prennent le repas dès 12h30.
- Suite à la réalisation des travaux à l'école élémentaire, nous vous informons qu'à compter de la rentrée scolaire, la répartition de la garderie périscolaire se déroulera matin comme soir :

ENFANTS MATERNELLES : garderie au restaurant scolaire

ENFANTS ELEMENTAIRES : garderie à l'école JEAN MONNET

- Merci de bien respecter les horaires d'accueils des services périscolaires et ALSH.
- Pour le transport scolaire, le chauffeur et l'accompagnateur récupèrent les enfants inscrits à la sortie de l'école et sont responsables des enfants jusqu'à l'arrêt demandé par les familles lors de l'inscription. Les maternelles ne descendent du bus qu'en présence des parents ou de la personne responsable de l'enfant.
- Un programme détaillé des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sera disponible sur le site de la mairie au mois de septembre 2018, accompagné d'une plaquette de présentation de l'équipe d'animation.
- Vous aurez accès sur le site de la commune au détail des périodes d'inscriptions du centre de loisirs « CASA MÔMES » au mois de septembre 2018. Nous vous indiquerons toutes les périodes d'ouvertures de l'ALSH pour les vacances scolaires.

Contacts :

SERVICE JEUNESSE : 02.47.55.78.57 servicejeunesse.mairiesedc@orange.fr

ALSH CASA MÔMES : 02.47.55.51.87 alsh.mairiesedc@orange.fr

Garderie maternelle : 02.47.55.93.27 Garderie élémentaire : 06.74.69.92.35

ECOLE MATERNELLE : 02.47.55.51.87 ELEMENTAIRE : 02.47.55.64.31